

Discours

Discours de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la signature de protocoles nationaux pour le développement du mécénat culturel



Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 83 90
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la
Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Messieurs les Présidents,
Cher Philippe Arraou,
Cher Pascal Eydoux,
Cher Eric Groud,
Cher Christian Lefebvre,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

En ces jours terribles, où des femmes et des hommes ont perdu la vie dans les attentats les plus atroces, où c'est aussi la culture qu'on a durement frappé, nous avons plus que jamais besoin de vous.

Les Français, qui croient en ce pouvoir qu'a la culture de donner de la profondeur à nos vies et de nous rassembler par-dessus-tout, ont besoin de vous.

Les Français, qui croient en cet idéal de liberté, de diversité, de mixité, d'ouverture à l'autre, qui s'incarne dans notre vie culturelle, par la puissance de l'imagination et le talent des artistes, ont besoin de vous.

Les Français, qui croient que la culture est au cœur de la réponse aux attaques qui ont meurtri notre pays, parce qu'elle est une arme de destruction massive contre l'obscurantisme, l'ignorance, le fanatisme, on plus que jamais besoin de vous.

Pour que la France continue de danser, de chanter, de jouer toujours plus ;
Pour qu'elle continue de mettre en valeur son patrimoine si riche et qu'elle accueille sur son territoire les œuvres menacées de par le monde ;
Pour qu'elle soit toujours cette terre où l'art est libre, libre de nous faire grandir, de nous édifier ou de nous consoler ;
Nous avons besoin de la générosité et de la participation de tous.

Jamais sans doute le sens que revêt cette convention, qui nous réunit ce soir, n'aura été aussi grave, aussi évident. C'est pourquoi j'ai souhaité à tout prix que cet événement soit maintenu.

C'est le troisième protocole, mes chers amis, que vous signez aujourd'hui avec mon Ministère pour développer le mécénat culturel des entreprises et des particuliers. C'est le premier pour le Conseil national des Barreaux, qui s'associe de façon inédite à cette démarche. Je veux le remercier pour son implication nouvelle. Les avocats sont, partout en France, des interlocuteurs majeurs de nos concitoyens comme de nos entreprises. Leur apport sera essentiel. Je veux aussi exprimer toute ma gratitude à CCI France et à l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie, au Conseil Supérieur du Notariat et au Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, pour leur détermination, depuis dix ans, à contribuer à l'essor du mécénat.

Le succès de votre engagement à nos côtés n'est plus à démontrer. Depuis que l'Etat a adopté un cadre législatif et fiscal très favorable au mécénat – c'était en 2003 – le don culturel n'a cessé de progresser. Il représente chaque année 1 milliards d'euros. Il contribue de façon majeure au financement de la vie culturelle de la France, aux côtés du mécénat public de l'Etat et des collectivités territoriales.

Aux appels à la générosité publique, lancés par la Fondation du Patrimoine ou les grands établissements culturels, les Français répondent massivement. Chaque jour, un nouveau fonds de dotation est enregistré. Le succès des plateformes de contribution en ligne n'est plus à démontrer. Je me suis d'ailleurs battue pour que le financement participatif soit toujours plus facile et toujours plus reconnu.

Ces nouveaux protocoles, qui nous engagent mutuellement pour les cinq ans à venir, ont vocation à mieux faire connaître ces dispositions législatives et fiscales, à favoriser la diffusion des bonnes pratiques, et à susciter de nouveaux dons pour la culture. La charte du mécénat culturel, que nous avons établie avec le Ministère des Finances l'an passé, est à cet égard un document essentiel auquel chacun pourra se référer : elle contribue à donner un cadre de référence aux donateurs comme aux bénéficiaires.

La force de votre action, c'est qu'elle irrigue la totalité du territoire. C'est essentiel pour faire vivre la culture partout en France, et la rapprocher davantage de nos concitoyens. En particulier lorsqu'ils en sont éloignés. En particulier lorsqu'ils ne se sentent pas à l'aise dans des lieux de culture, mais n'aspirent qu'à l'être. Vous le savez, c'est ma première priorité.

De fait, les dons ne vont pas uniquement aux grands musées ou aux grandes acquisitions. Ils peuvent aussi financer la rénovation de lieux moins connus, le développement de projets d'éducation aux arts et à la culture, ou la création d'œuvres nouvelles.

Pour mieux faire connaître les projets à financer et les modalités pour le faire, vos correspondants mécénats sont très efficaces. Ils trouvent, je le sais, des interlocuteurs attentifs et compétents au sein des Directions régionales des Affaires culturelles. Les pôles régionaux du mécénat, que ce protocole incite à mettre en place, ont précisément vocation à faire circuler davantage l'information, auprès des porteurs de projets en recherche de financement ; comme auprès des entreprises qui pourraient être mécènes, mais ne le sont pas encore.

Il est parfois difficile, pour une entreprise, de se lancer seule dans un projet de mécénat. A fortiori lorsqu'il s'agit d'une TPE, d'une PME, ou de l'activité d'une profession libérale. C'est pourquoi nous nous engageons, ensemble, à promouvoir le mécénat collectif. J'ai évoqué les plateformes participatives. C'est une possibilité, mais ce n'est pas la seule. Des clubs d'entreprises informels ou associatifs, des fondations ou des fonds de dotation peuvent présenter d'autres avantages. Je vous sais mobilisés sur ce sujet, et vous pourrez compter sur l'appui de mon Ministère.

Je crois, mes chers amis, en la justesse et en l'importance de votre engagement. J'ai moi-même été, par le passé, administratrice d'une fondation de mécénat culturel que vous connaissez bien – la Fondation Royaumont. Le mécénat est un geste précieux pour la France et les Français, parce qu'il fait de chaque contributeur un acteur de la vie culturelle.

Avant même les événements tragiques que nous avons connus vendredi dernier, le gouvernement avait réaffirmé son engagement en faveur de la culture. En orientant à la hausse, pour 2016, la contribution de la Nation à la vie culturelle de notre pays, il avait montré combien elle était l'une de ses priorités. Cette priorité demeure. Mieux : cette priorité n'a jamais été aussi nécessaire, aussi évidente. Je suis déterminée à la poursuivre, et je vous demande de m'y aider.

Je vous remercie.

www.culturecommunication.gouv.fr